



Madame Nathalie Kosciusko-Morizet
Ministre de l'écologie, du développement durable,
des transports et du logement
Hôtel de Roquelaure
246 Bd Saint Germain
75007 PARIS

Montreuil, le 15 février 2012

Objet : Préavis de grève pour le 29 février 2012

Madame la ministre,

Face à une situation économique et sociale qui se dégrade et avec le durcissement de l'austérité comme seule réponse de la part des dirigeants européens, la Confédération Européenne des Syndicats (CES) appelle à une journée d'action européenne à la veille du Conseil Européen, à laquelle la CGT et la FSU, ses organisations professionnelles et territoriales s'associent. Cette journée fait également l'objet d'un appel unitaire CGT-CFDT-FSU-UNSA-Solidaires.

Les syndicats européens se mobiliseront partout en Europe pour que le travail, l'emploi et la justice sociale soient au centre des priorités politiques.

Partout en Europe, les mêmes logiques sont imposées de façon coordonnée. En effet, les chefs d'États et de Gouvernements ont décidé de passer un cran supérieur pour instaurer l'austérité.

S'agissant des agents publics, la CGT et la FSU condamnent les réformes successives qui mettent à mal la Fonction publique avec les nombreuses régressions orchestrées par le Gouvernement et voulues par le patronat.

Ces attaques sont autant de décisions qui contribuent à une dégradation importante de la situation de tous les agents ainsi que de la qualité du service public rendu.

Il n'y a pas de fatalité. Pour la CGT et la FSU, la relance économique ne sera possible que par l'augmentation des salaires et des pensions. L'arrêt immédiat des suppressions d'emplois et des créations partout où c'est nécessaire.

La CGT et la FSU prennent leurs responsabilités, comme le font partout en Europe les syndicats qui organisent la mobilisation des salariés pour construire une Europe sociale et solidaire, à l'opposé des compromis des chefs d'État à Bruxelles qui favorisent les replis nationalistes, la division et l'exclusion.

En conséquence, nous appelons tous les agents à se mobiliser dans l'unité syndicale la plus large, à décider de la grève sur les lieux de travail et à participer aux manifestations interprofessionnelles qui seront organisées sur tout le territoire dans le cadre de cette journée.

Dans ce cadre, nos organisations déposent **un préavis de grève pour le 29 février 2012**, le présent préavis valant pour les nuitées en amont et en aval de cette journée pour les agents travaillant en horaires décalés.

Nous vous prions d'agréer, Madame la ministre, l'expression de nos salutations distinguées.



Pour la CGT
Jean-Marie Rech



Pour la FSU
Jean-Luc Ciulkiewicz